

Séance du 07 juillet 2014

Le sept juillet deux mille quatorze, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 01/07/2014

Date d'affichage : 11/07/2014

Etaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège ; MM BELLÉ Pascal, BAZIN Denis ; Mmes LEVALLOIS Mireille, RIVALLANT Stéphanie, LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie ; MM LEPLEY Laurent, BOURGÉS André.

Mme LEVALLOIS, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Maire ouvre la séance et demande d'ajouter à l'ordre du jour une délibération supplémentaire concernant l'achat de petits matériels. Le CM donne son accord à l'unanimité.

Réunion du 16 juin 2014 : Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

I. Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : utilisation des locaux (visa 09/07/2014)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les activités périscolaires se mettront en place à la rentrée de septembre 2014. La Communauté de communes de Canisy a modifié ses statuts pour tenir compte de cette nouvelle compétence. De ce fait, les animateurs utiliseront les locaux communaux (école et salle de sports) pour mettre en œuvre ces activités.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise la Communauté de communes de Canisy à utiliser les locaux scolaires ainsi que la salle de sports dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP) ;
- autorise M. le Maire (ou son adjoint en charge des affaires scolaires) à signer tout document relatif à cette affaire.

II. Comice Agricole du canton de Marigny (visa 09/07/2014)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, cette année, le comice agricole du canton de Marigny se déroulera à Carantilly. Cette manifestation est prévue le 28 août prochain. Il est de coutume que la commune qui accueille, prenne à sa charge la location des tentes nécessaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte que la commune de Carantilly prenne en charge les frais de location des tentes.

III. Echange de terrain près Salle de Sports : ouverture de crédits (visa 09/07/2014)

M. le Maire expose qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits en investissement afin de régler les frais liés à l'échange de terrains entre la salle de sports et l'hôtel restaurant. Cette opération permettra de faciliter les travaux de l'hôtel et d'étendre le nombre de place de stationnement à la salle de sports. Le montant prévisionnel

de cette opération est estimé à 5 000 € et comprend le bornage, les honoraires du notaire, le terrassement et l'empierrement.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'ouverture des crédits au compte 2111 (opération 150 : S. sports) et autorise les mouvements de crédits suivants :

Désignation	Augmentation sur Crédits ouverts	Diminution sur Crédits ouverts
D 61522 : Entretien de bâtiments		5 000 €
D 023 : Virt section investissement	5 000 €	
R 021 : Virt de la section de fonctt	5 000 €	
D 2111 op 150 : S sports	5 000 €	

IV. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat (visa 09/07/2014)

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Carantilly rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Carantilly estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Carantilly soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,

- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales. M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'une convention tripartite de réservation de logements pour personnes âgées entre la Commune de Carantilly, la Communauté de Communes de Canisy et Manche Habitat doit être signée. Elle arrête les conditions de réservation de logements entre les trois entités.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la convention présentée et autorise M. le Maire à la signer.

V. Achat de matériels (visa 09/07/2014)

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de continuer à équiper le service technique en matériels. En effet, le volume d'espaces verts à entretenir est en progression constante.

Après consultation d'entreprises et étude avec les agents utilisateurs des matériels et l'avis de la commission des finances, il propose de retenir l'entreprise GADBLED, mieux disante, pour la fourniture d'un broyeur (2 450 € TTC), d'une tondeuse (1 545 € TTC) d'une tailleuse et d'un bras (389 € TTC) et d'une pompe (169 € TTC), soit un total de 4 553 € TTC.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise GADBLED de Marigny pour la fourniture des matériels ci-dessus énumérés, pour un montant TTC de 4 553 € TTC.

VI. Hôtel Restaurant : emprunt

M. le Maire expose au CM que la somme nécessaire est de 500 000 €. Cette somme doit servir dans un premier temps à payer les factures des entreprises en attendant les différents versements (RTE, Conseil Général, Conseil Régional, Réserves parlementaires etc...).

Cet emprunt sera remboursé par le produit d'une partie de la subvention annuelle des 12 pylônes supplémentaires.

Comme à l'habitude, 3 banques ont été contactées, 1 seule à répondu positivement.

La commission des finances réunie samedi 14 juin a estimé qu'elle n'avait pas assez d'éléments de comparaison et a souhaité que d'autres organismes bancaires soient sollicités.

M. le Maire informe le CM que 4 autres banques ont été contactés, l'offre de la Caisse d'Epargne n'étant valable que jusqu'au 19 juillet 2014, une réponse a été demandée pour le 15 juillet.

Une nouvelle réunion de la commission des finances aura lieu le 16 juillet à 20 heures, suivie d'une réunion de Conseil Municipal à 20 heures trente pour délibérer.

VII. Chantiers en cours

M. le Maire rend compte au CM de l'état d'avancement des différents travaux.

- **Hôtel Restaurant** : Le chantier avance normalement, mais nous avons été confrontés à des modifications qui n'avaient pas été prises en compte.

Entourage des portes et fenêtres en briques : Après dégagement des enduits, ils apparaissent en très mauvais état. Nous avons donné un avis défavorable à l'architecte qui souhaitait les conserver. Une étude est en cours pour les habiller de parements, ce qui coûtera moins cher.

L'extension nord est pratiquement terminée en ce qui concerne la partie maçonnerie.

L'hôtel est implanté, le coulage de la dalle va intervenir dans quelques jours.

Les intérieurs des bâtiments sont vidés, les réseaux sont passés.

- **Vallée Verte** : L'avancée du chantier est presque conforme au planning, la charpente est en cours de pose.

95 lettres ont été envoyées aux Carantillais de plus de 60 ans qui pourraient être intéressés par ces logements. Des contacts sont en cours, les premiers dossiers seront déposés auprès de Manche Habitat cette semaine.

Pont d'accès : M. le Maire informe le CM qu'il a demandé à l'architecte de convoquer le cabinet d'études CAVOIT (prestataire pour la CC de Canisy), afin de revoir le diamètre des buses car elles paraissent sous-dimensionnées.

- **Cimetière** : M. Bruno CORON informe le CM que la stèle et le banc vont être posés prochainement. La commission se rendra sur place pour voir l'emplacement exact et définir l'environnement.

- **Étang** : M. Bruno CORON informe le CM que les bassins de l'étang seront vidés les 10 et 11 juillet.

VIII. Cérémonies

- M. le Maire rappelle au CM que Carantilly fut libéré par les Alliés le 28 juillet 1944 et comme annoncé précédemment, une cérémonie aura lieu au monument aux morts le lundi 28 juillet ; des invitations seront envoyées.

- M. le Maire informe le CM qu'il s'est rendu au Conseil Régional à Caen le samedi 5 juillet pour recevoir la médaille commémorative du 70^{ème} anniversaire remise à la commune, titulaire de la croix de guerre 1939/1945.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Pierre BOURGE	La Secrétaire, Mireille LEVALLOIS
Bruno CORON	Cécile GOSSET PP P. BOURGE
Erik DUFORT	Gratien ALLIX PP N. PAISANT
Malika LEDOUX	Honorine LEMERRE
Nadège PAISANT	Stéphanie CANTO
Pascal BELLÉ	Laurent LEPLEY
Denis BAZIN	André BOURGÉS
Stéphanie RIVALLANT	

